

La génétique, nouveau pilier des enquêtes criminelles



Un gendarme installe un prélèvement d'ADN dans une machine qui lui ajoutera les réactifs nécessaires à l'amplification génétique, en octobre 2007, dans les locaux du Service central d'Analyse génétique de la gendarmerie (SCAGGEND), à Cergy-Pontoise. : A.F.P

la justice croit en la génétique. Elle envisage de faire réanalyser les éléments de preuve mis sous scellés dans l'affaire du petit Grégory, assassiné en 1984. Elle vient d'exhumer le corps de Sophie Toscan du Plantier, assassinée en 1996 (*lire ci-dessous*). Et en Isère, une cellule d'enquêteurs rouvre les dossiers de neuf enfants disparus entre 1983 et 1996. Certains experts plaident même pour que des équipes spécialisées retravaillent désormais systématiquement les affaires anciennes.

C'est le cas de Frédéric Brard, biologiste et capitaine de gendarmerie. Il dirige le service d'analyse génétique de l'IRCGN, l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. « Le progrès décisif remonte à l'invention de l'amplification génétique, dans les années 1985-1986 », explique-t-il. On peut dupliquer à volonté l'ADN, cette molécule qui porte le code génétique de chaque individu. À la base de ce miracle, une enzyme découverte dans les geysers. Elle est capable, dans un bain-marie, de copier à volonté et fidèlement cet ADN humain.

« Avant, il nous fallait 5 à 10 millilitres de sang pour identifier l'ADN. Aujourd'hui, c'est moins qu'une tête d'épingle. » Auparavant, il fallait disposer de grands fragments d'ADN, aujourd'hui de minuscules brins peuvent parler. Si bien que de l'ADN, même dégradé, coupé en mille morceaux, peut-être analysé. « En vingt ans, les progrès ont été considérables. Aux États-Unis, après les attaques du World Trade Center, un seul fragment d'ADN a permis l'identification d'une victime. »

Dans les affaires anciennes, les généticiens se heurtent toutefois à plusieurs difficultés. L'ADN, molécule vivante, peut se dégrader très vite, à la lumière et à l'humidité, notamment, « mais on en a trouvé sur un fossile vieux de 125 millions d'années ». Tout dépend donc des conditions de conservation des scellés. « Aujourd'hui les scellés biologiques sont tous conservés à Pontoise, dans un centre spécialisé, à l'abri de la lumière. L'air y est filtré, l'humidité contrôlée. »

Second risque : les contaminations. « Nous travaillons dans des salles blanches, dans des tenues de scaphandriers, avec des masques et une atmosphère contrôlée pour ne pas contaminer nos petits échantillons d'ADN. » Avec des scellés anciens, « le risque est de retrouver des traces d'ADN provenant des enquêteurs, des magistrats, des greffiers... » Dans le cas d'un corps exhumé, s'il est relativement bien conservé, on peut « de la même façon retrouver des traces d'ADN appartenant aux médecins légistes, aux policiers, aux employés des services funéraires... »

Si de l'ADN est prélevé, reste à déterminer son propriétaire. D'où l'importance des fichiers d'empreintes génétiques. En France, il a été mis en place à partir de 1998. Il compte désormais plus de 500 000 profils. Il permet aujourd'hui de confondre des récidivistes, à condition, précise Frédéric Brard, que l'enquête ait été par ailleurs bien menée. « L'ADN n'est qu'un élément de preuve. Seul, il ne suffit pas à élucider une affaire. »

Bernard LE SOLLEU (ouest france)